

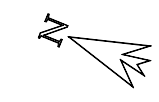
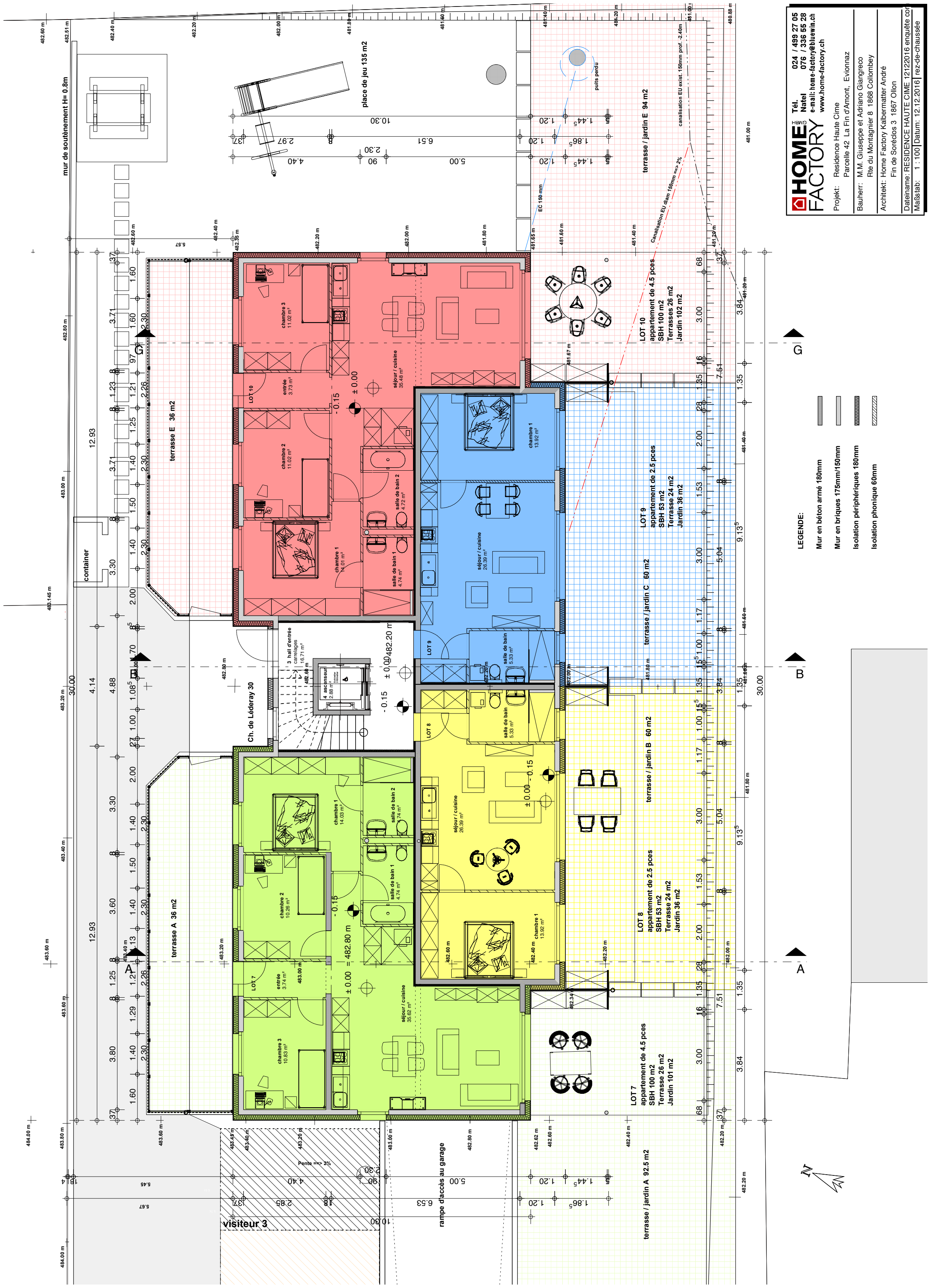
DOSSIER DE VENTE RESIDENCE "HAUTE-CIME"

***Appartements du 2,5 au 5,5 pièces
dès Fr. 260'000.—***



A EVIONNAZ





A

B

G

LEGENDE:

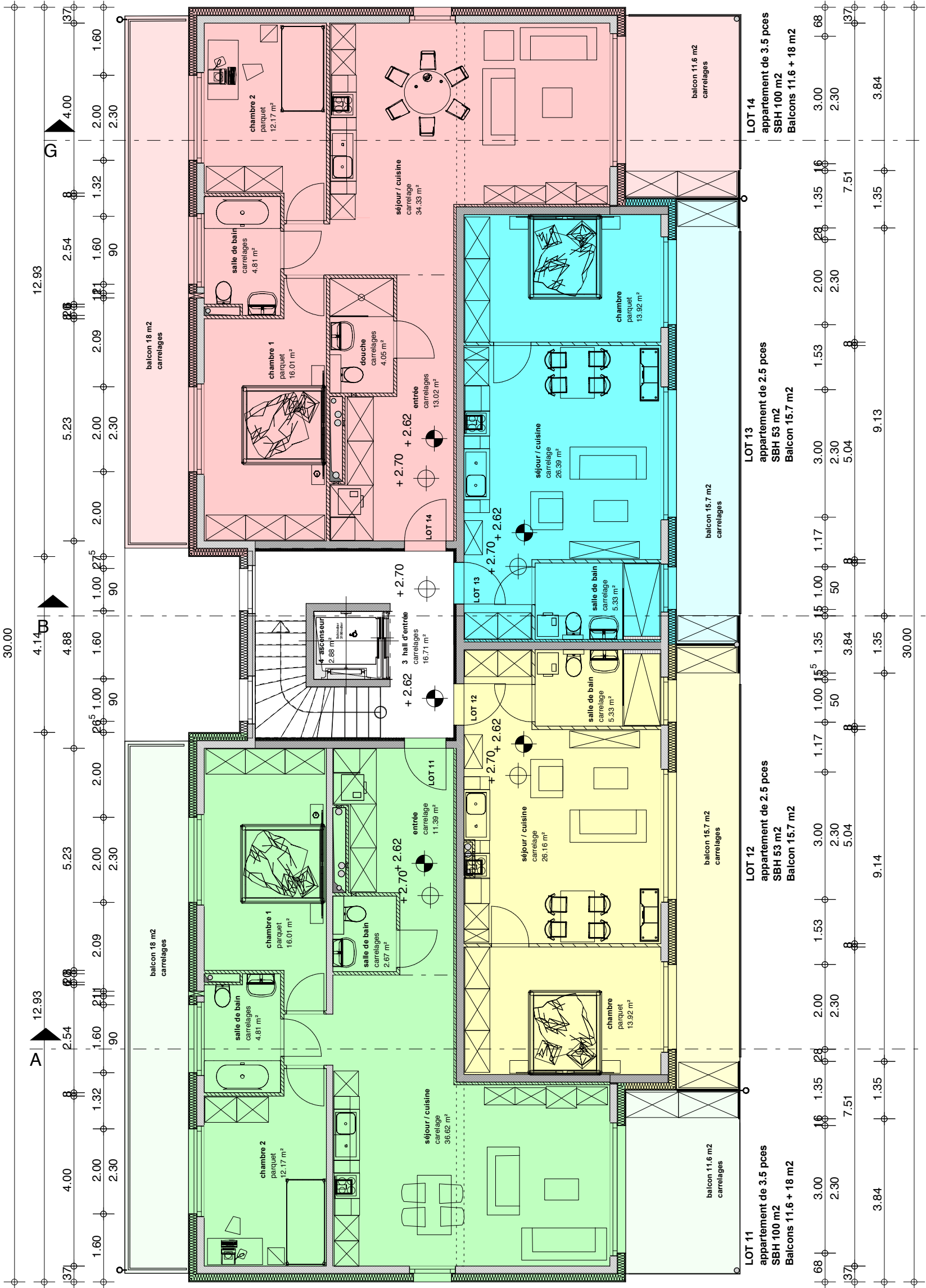
- Mur en béton armé 180mm
- Mur en briques 175mm/150mm
- Isolation périphériques 180mm
- Isolation phonique 60mm

HOME FACTORY

Tél. 024 / 499 27 05
Natel 076 / 336 55 28
e-mail: home-factory@bluewin.ch
www.home-factory.ch

Projet: Residence Haute Cime
Parcelle 42 La Fin d'Amont, Evionnaz
Bauherr: M.M. Giuseppe et Adriano Giangreco
Rte du Montagnier 8 1868 Collombey
Architekt: Home Factory Kalbermatter André
Fin de Soréclós 3 1867 Ollon

Dateiname: RESIDENCE HAUTE CIME 12122016 enquête cor
Maßstab: 1 : 100 [Datum: 12.12.2016] rez-de-chaussée



LEGENDE:

- Mur en béton armé 180mm
- Mur en briques 175mm/150mm
- Isolation périphériques 180mm
- Isolation phonique 60mm

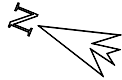
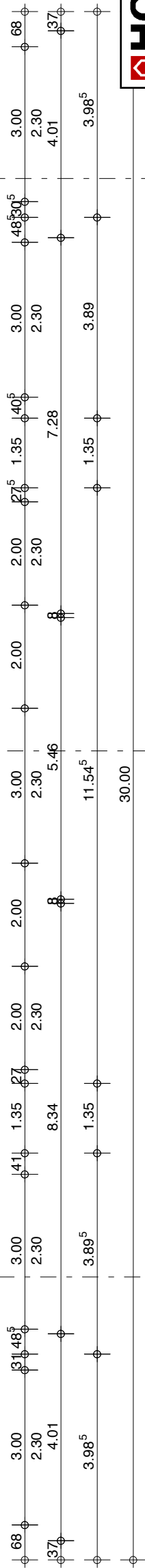
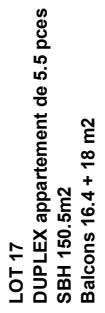
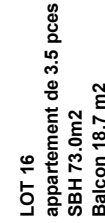
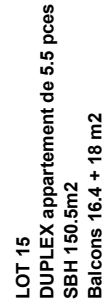
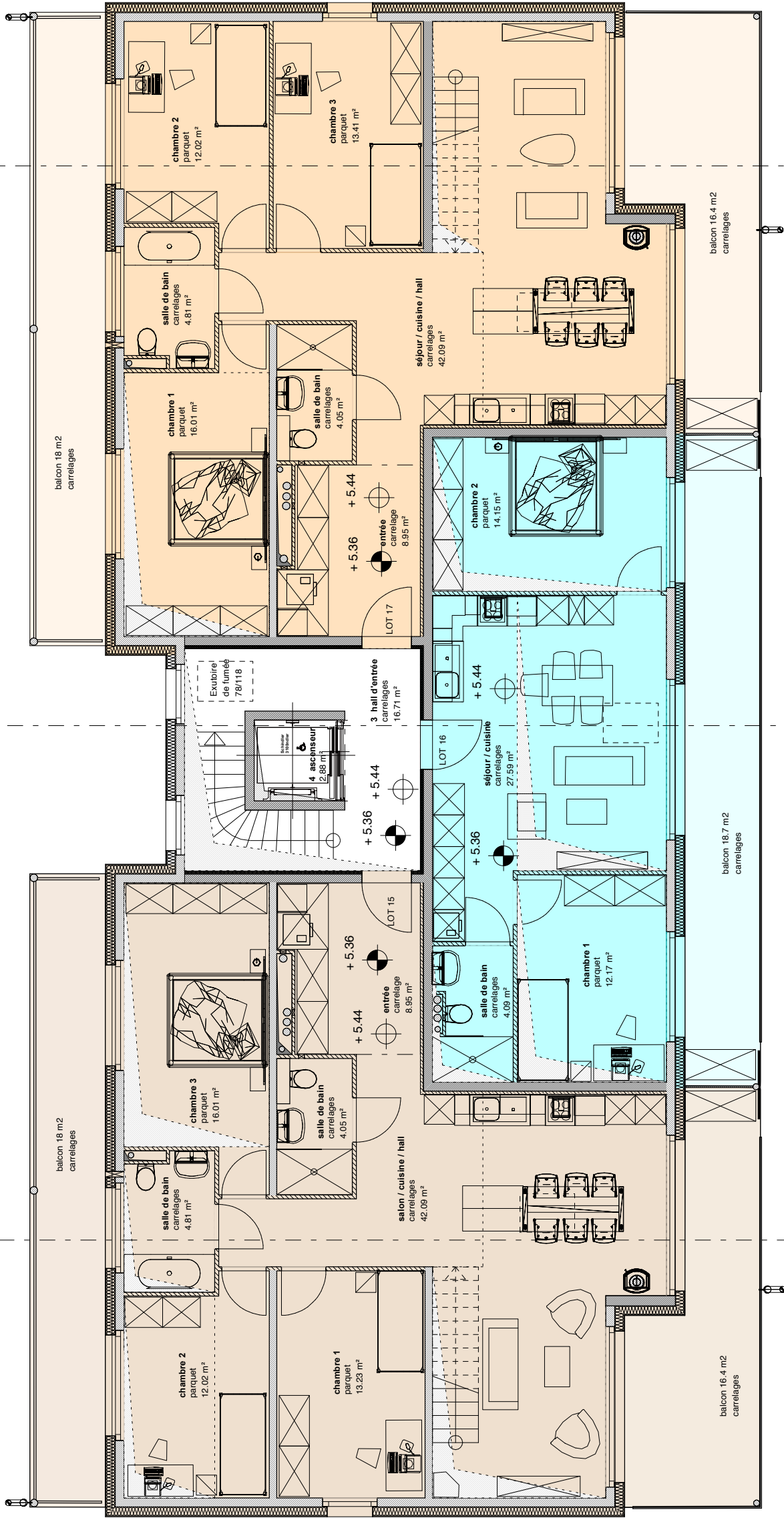
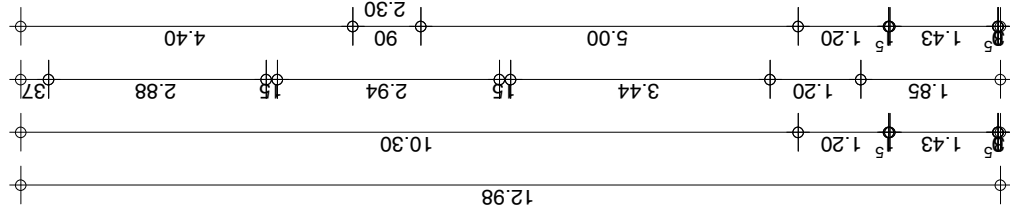
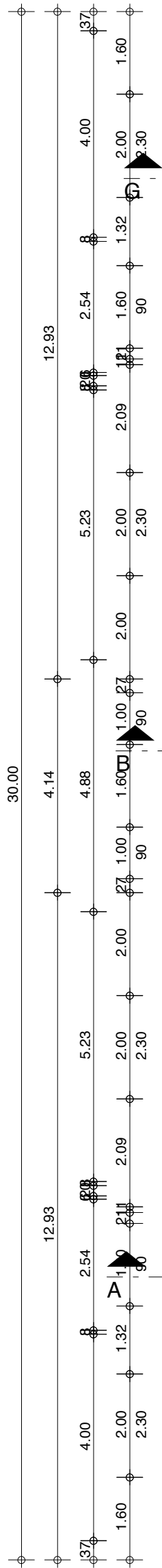
Tél. 024 / 499 27 05
Natel 076 / 336 55 28
e-mail: home-factory@bluewin.ch
www.home-factory.ch

Projet: Residence Haute Cime
Parcelle 42 La Fin d'Amont, Evionnaz

Bauherr: M.M. Giuseppe et Adriano Giangreco
Rte du Montagnier 8 1868 Collombey

Architekt: Home Factory Kalbermatter André
Fin de Sorécos 3 1867 Ollon

Dateiname: RESIDENCE HAUTE CIME 12122016 enquête cor
Maßstab: 1 : 100 | Datum: 12.12.2016 | 1er étage



LEGENDE:

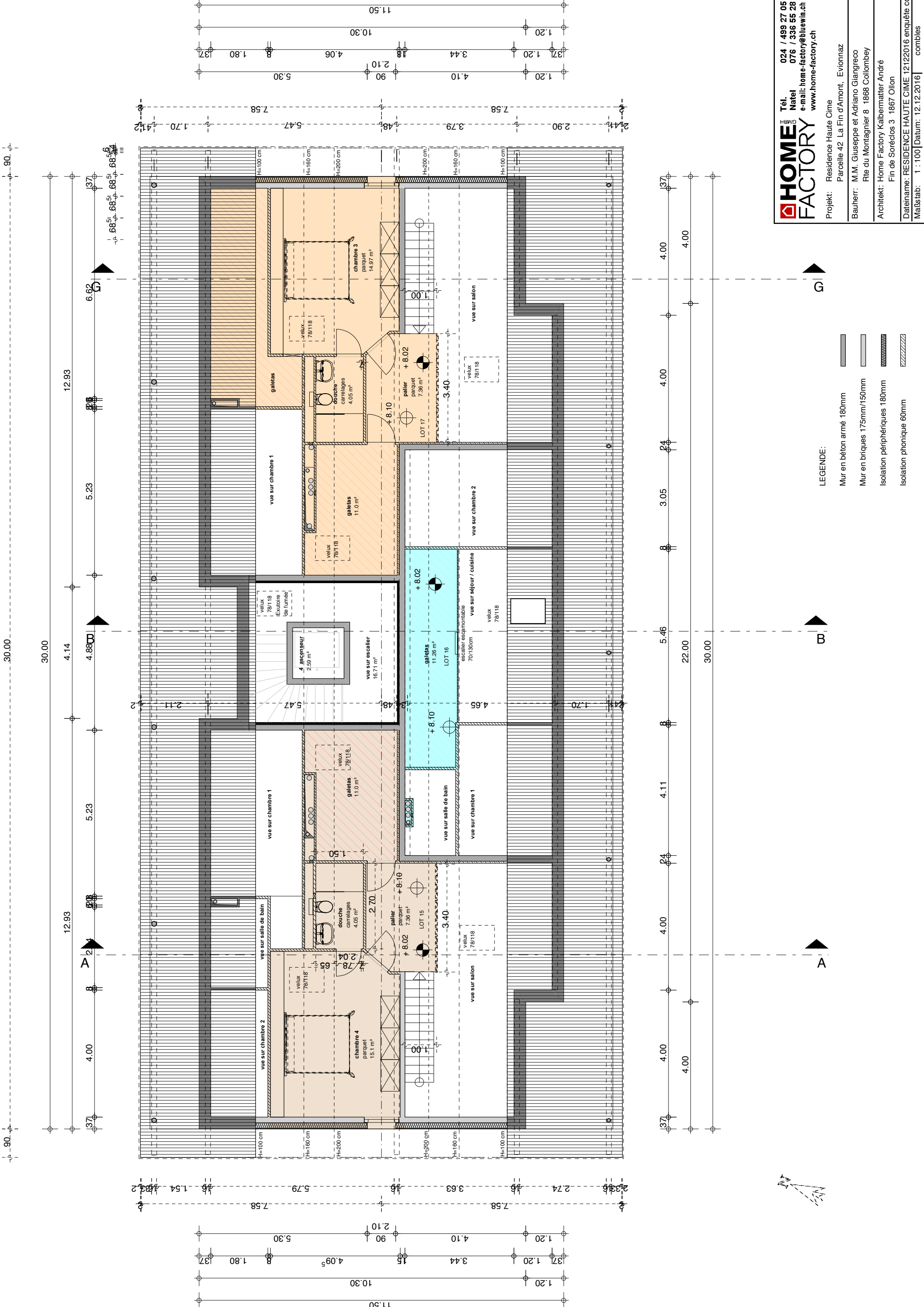
Mur en béton armé 180mm

Mur en briques 175mm/150mm

Isolation périphériques 180mm

Isolation phonique 60mm

	Tél. 024 / 499 27 05 Nattel 076 / 336 55 28 e-mail: home-factory@bluewin.ch www.home-factory.ch
Projekt:	Residence Haute Cime Parcelle 42 La Fin d'Amont, Evionnaz
Bauherr:	M.M. Giuseppe et Adriano Giangreco Rte du Montagnier 8 1868 Collombey
Architekt:	Home Factory Kalbermatter André Fin de Sorédoc 3 1867 Ollon
Datename:	RESIDENCE HAUTE CIME 12122016 enquête col
Maßstab:	1 : 100 Datum: 12.12.2016 2ème étage





Tél. 024 / 499 27 05

Natel 076 / 336 55 28

e-mail: home-factory@bluewin.ch

www.home-factory.ch

Projet: Residence Haute Cime

Parcelle 42 La Fin d'Amont, Evionnaz

Bauherr: M.M. Giuseppe et Adriano Giangreco

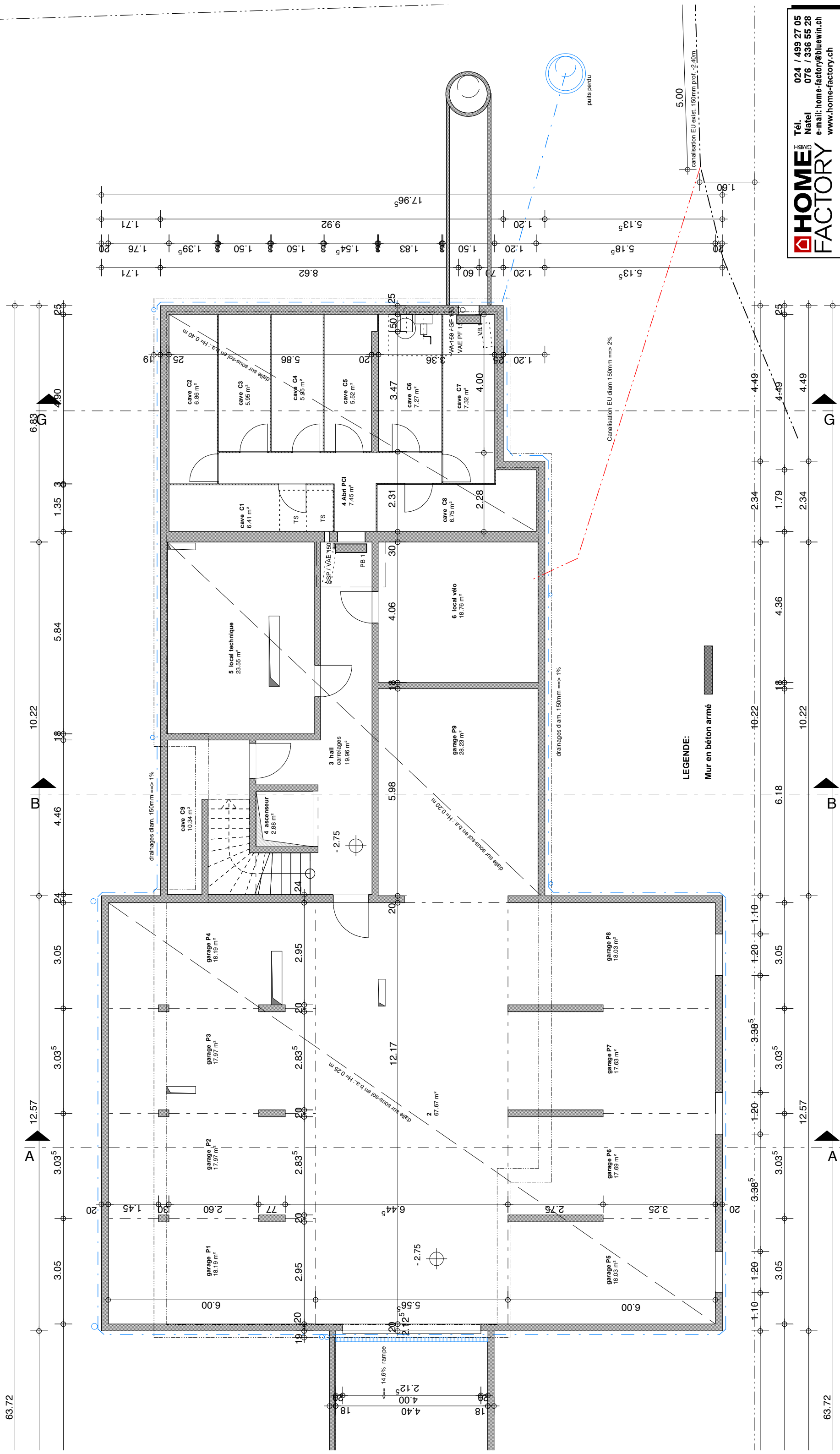
Rte du Montagnier 8 1868 Collombey

Architekt: Home Factory Kalbermatter André

Fin de Soréclous 3 1867 Ollon

Dateiname: RESIDENCE HAUTE CIME 12122016 enquête con

Maßstab: 1 : 100 [Datum: 12.12.2016] combles



HOME CHAMBRE **FACTORY**

Tél. 024 / 499 27 05
Natel 076 / 336 55 28
e-mail: home-factory@bluewin.ch
www: home-factory.ch

Projekt: Residence Haute Cime
 Parcelle 42 La Fin d'Amont, Evionnaz

Bauherr: M.M. Giuseppe et Adriano Giangreco
 Rte du Montagnier 8 1868 Collombey

Architekt: Home Factory Kalbermatter André
 Fin de Sorélos 3 1867 Ollon

Dateiname: RESIDENCE HAUTE CIME 12122016 enquête cor
Maßstab: 1 : 100 | **Datum:** 12.12.2016 | **sous-sol**



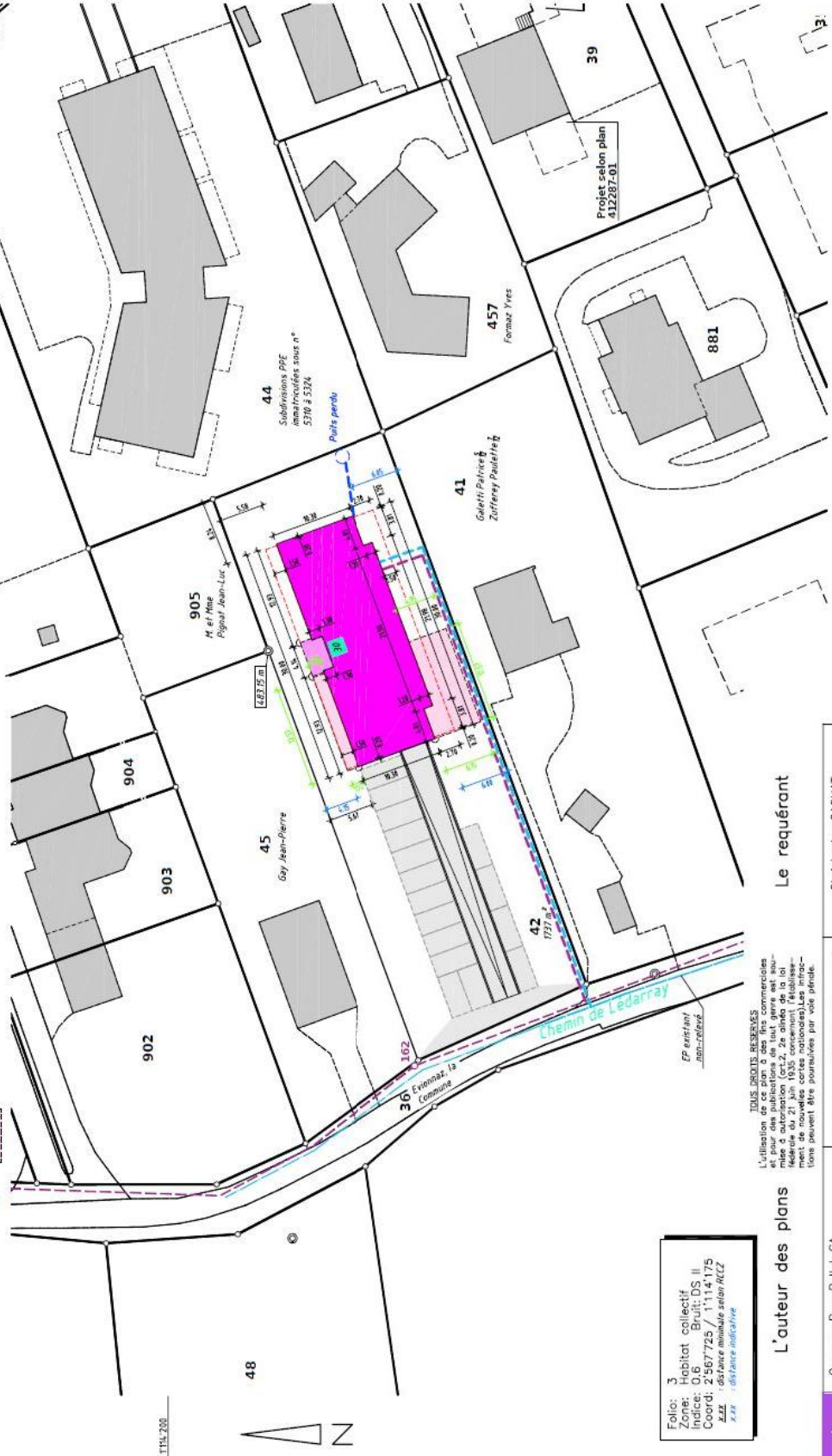
Evionnaz

Propr. de Giangreco Giuseppe 1/2 et Giangreco Adriano 1/2



EU Balkon
 EC Sous-sol
 EP

La Fin D'Amont



Folio: 3
 Zone: 05
 Coor: 2567725 / 1114175
 XXX : distance indicative

L'utilisation des plans pour des fins commerciales et pour des publications de tout genre est soumise à autorisation (art. 27 de la loi fédérale sur le droit d'auteur). Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale.

L'éditeur des plans

Le requérant

Georges Rey-Bellet SA
 BUREAU D'INGÉNIEURS ET GÉOMÈTRES
 Av. de la Gare 37b 1870 Monthey
 ☎ 024 471 15 18 Fax 024 471 88 70
 info@grba.ch www.grba.ch

PLAN N° 413441-02
 Echelle 1:500
 Dessin MBR
 Date 19.02.2014

Christophe CACHAT
Géomètre officiel

CONSTRUCTION RESIDENCE "HAUTE CIME" A EVIONNAZ

DESCRIPTIF TECHNIQUE

STRUCTURES PORTEUSES – Y COMPRIS LES NOUVELLES NORMES SISMIQUES

Sous-sol

Murs extérieurs en béton armé brut, murs intérieurs en béton armé brut ou briques en ciment brute. Dalle sur sous-sol en béton armé brut, épaisseur de 20, 25 et 40 cm selon exigences de l'ingénieur. Murs extérieurs enterrés, étanchés.

Rez, 1er, 2ème et combles

Murs extérieurs en briques ciment ou béton armé, épaisseur 17.5 cm, isolation périphérique épaisseur 180 mm, murs porteurs intérieurs en briques ciment, épaisseur 17.5 cm ou en béton armé, murs intérieurs en ALBA, Murs de séparations dans les combles en structure métallique avec doublage en plaque au plâtre. Murs séparant la cage d'escalier - les appartements et entre cuisine jouxtant appartements voisins en briques ciment ou béton armé et isolant phonique. Les dalles des étages en béton armé, épaisseur 22 à 24 cm avec 2 cm isolation phonique (+ 3 cm d'isolation thermique dalle sur sous-sol) + 5-6 cm de chape + 1 cm de carrelage ou parquet. Dalles en bois BSP sur 2^{ème} étage.

FAÇADES

Murs

Murs extérieurs :

Rustique teinté, grain 2 mm, ribé plein extérieur avec filet d'armature, isolation périphérique 180 mm, briques en ciment ou béton armé, épaisseur 17.5 cm, enduit

en plâtre et rustique grain 1.5 mm. Couleur des façades choisie par le promoteur selon règlement communal.

Murs intérieurs :

Enduit en plâtre et crépi rustique, grain 1.5 mm, ribé plein intérieur, blanc.

Au sous-sol :

Murs extérieurs en béton armé brut, épaisseur selon les exigences de l'ingénieur civil.

Balcons

Balustrades : main courante inox, barrière métallique thermolaqué. Hauteur 100 cm.

Revêtement de sol en carrelage antidérapant et non gélif, couleur gris selon choix du promoteur.

Porte d'entrée

En alu, peinture thermolaqué, triple vitrage isolant, transparent. Serrure avec gâche électrique, porte s'ouvrant soit avec clé ou par interphone. Fermeture automatique.

Fenêtres, portes-fenêtres

En PVC blanc avec verre isolant en triple vitrage Ug 0.8W/m²K. Protection phonique de RW 36 dB – RW 45 dB, la façade sud (côté Rhône) est équipée des vitrages phoniques. Une fenêtre par pièce sera équipée d'un système oscillo-battant. Dans le séjour et coin à manger, portes-balcon coulissantes. Valeur Uw des fenêtres entre 0.72 – 1.2 W/m²K selon dimension des fenêtres.

Stores

Dans toutes les pièces habitables les fenêtres et portes-fenêtres sont équipées des stores à lamelles en aluminium avec manivelle. Lambrequin métallique et stores à lamelles, thermolaqué, couleur RAL 7016 selon choix du promoteur selon règlement communal. Motorisation des stores avec télécommande en option.

Protection solaire :

Terrasses et balcons sud :

Façade sud, par appartement un store en toile, fixation sous balcon, dimension 4 m x 3 m avec manivelle. Motorisation en option. Couleur selon choix du promoteur et selon règlement communal.

Toiture à 2 pans

Charpente traditionnelle en sapin et dimensionnement selon calcul statique du charpentier. Avant-toit : charpente visible et lame épicéa vernie en blanc. Tuiles en terre cuite, couleur anthracite selon choix du promoteur et selon règlement communal. Lattage des tuiles 27/50 mm, contre-lattage 40/60 mm, panneaux de sous-couverture en fibre de bois fixée sur les chevrons, sous-couverture GYSO, isolation thermique 220 mm entre les chevrons, pare-vapeur, lattage technique de 27/50 mm et lambris en épicéa 13 mm vernies blanc d'usine. Liste de finitions sur le pourtour des plafonds.

Ferblanterie

Tous les éléments de ferblanterie sont en PREFA. Velux 78/118 / 114/118 / 66/118 cm selon plan du toit. Cadre extérieur en alu anthracite. Volets roulants extérieurs solaires SSL avec télécommandes dans les pièces habitables. Couleur adaptée à la couleur des tuiles selon choix du promoteur et règlement communal.

HALL D'ENTREE ET CAGE D'ESCALIER

Murs

Revêtus d'un crépi intérieur, grain 1.5 mm, blanc.

Sol

En carrelage selon choix du promoteur, pose normale.

Plafond

Lissage en plâtre et peinture blanche.

Escalier

En béton armé et revêtu d'un carrelage selon choix du promoteur.

Barrières

Barrière métallique avec main courante en inox selon normes et réglementation en vigueur. Couleur selon choix du promoteur.

Portes d'appartements

Portes peintes, couleur selon choix du promoteur. Les normes phoniques et protection contre le feu sont appliquées. Serrures : système de sécurité avec joint Néopren, poignées chromées. Cylindres de sécurité avec bouton côté intérieur et 3 clefs. Clefs supplémentaires en option.

Ascenseur

L'ascenseur selon choix du promoteur, possède des boutons de commande de grande taille fonctionnels et répond à la norme EN 81-70 en matière de passagers handicapés. Il peut transporter jusqu'à 6 personnes.

COULOIRS ET LOCAUX AU SOUS-SOL

Hall

Les murs en béton ou briques en ciment, finition brute, plafonds en béton/isolation brut.

Sol

Couloir d'accès : Carrelage selon choix du promoteur, pose normale.

Les autres locaux du sous-sol, à savoir les locaux des caves (abri PC), le garage, le local vélo et le local technique radier brut, talochés sans peinture. Les murs en béton ou briques en ciment, finition brute, plafonds en béton brut.

Installations électriques

Éclairage commun : à l'intérieur du bâtiment pour la circulation par plafonniers avec détecteurs de présence.

A l'extérieur : par 5 projecteurs avec détecteurs de présence.

Dans les caves : un plafonnier et 1 triple-prise 230 V par cave et raccordés sur compteur individuel de l'appartement.

Tableau électrique

Le tableau principal et les compteurs sont placés dans le local technique. Un tableau individuel par appartement pour les disjoncteurs.

Les installations électriques dans les appartements :

- par chambre : un interrupteur-prise, deux triple-prises et un point lumineux au plafond
- salle de séjour : prise TV, tube vide pour télé-réseau, trois triple-prises, un interrupteur avec prise et deux positions d'éclairage au plafond

- cuisine : un interrupteur avec prise, 2 triple-prises, un point lumineux au plafond et raccordements des appareils ménagers
- salle d'eau : un interrupteur avec prise, raccordement de la pharmacie avec éclairage intégré et prise intégrée et un point lumineux au plafond
- balcon/terrasse : une prise étanche et un point lumineux au plafond
- Hall d'entrée et dégagement : 2 interrupteurs-prises, 1 triple-prise et 2 positions d'éclairage au plafond
- Prises pour le raccordement des machines lave-linge et sèche-linge.
- Fourniture et pose d'un ventilateur mécanique pour les salles d'eau (sans fenêtre)

La fourniture et la pose de la lustrerie dans les appartements ne sont pas comprises dans le prix de vente

En annexe : les plans des installations électriques.

Chaufferie

Production de chaleur et d'eau chaude avec pompe à chaleur air-eau.

Distribution de chauffage au sol à basse température dans les pièces habitables et réglables individuellement par appartement et par pièce. 1 thermostat par chambre et 1 pièce au salon

Décompte de la consommation d'énergie par appartement et sur la base d'un compteur pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage au sol.

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Chemin piétons

Les chemins ou voies d'accès à la Résidence sont aménagés, selon plan d'aménagement.

Places de parc extérieures

En dalles gazon, remplies de gravillon, couleur et type de dalles gazon selon choix du promoteur.

Terrasses privatives

Sont recouvertes en dallage de béton gris, dimension 50/50/4cm, pose normale sur un lit de gravillon ou taquets. Surface des terrasses en dallage de 32 m² des LOT 7 et 10. Surface des terrasses en dallage de 16 m² des LOT 8 et 9. Couverture de la dalle du garage des LOT 7 et 8 en gravillon

Budget : fourniture dalles de jardin CHF 42. --/m² TTC.

Plantations et barrières des terrasses des jardins privatifs ne sont pas comprises dans les aménagements extérieurs, ni dans le prix d'acquisition de l'appartement. L'étendue des surfaces de terrasses et de jardins privatifs, ainsi que des talus sont

celles déterminées par les plans de PPE ou le dernier plan d'aménagement spécifique, signés par les parties; elles seront ensemencées en gazon. La réalisation des plantations ou la fourniture et pose des éléments supplémentaires devront faire l'objet d'un avenant préalable à l'exécution des travaux, entre les parties, par écrit, assorti d'un plan, fixant leur nature et leur plus-value.

Engazonnement

La zone de la place de jeu en commun est engazonnée.

Place de jeux

Fourniture et pose d'un élément de jeux pour enfants de 6-12 ans en bois, composé d'une tour + toboggan + balançoire. Revêtement de sol en caoutchouc surface 20 m2 selon choix du promoteur.

Plantation

4 arbres feuillus seront plantés entre les places de parc N° a – i selon choix du promoteur.

Travaux de serrurerie

Boîtes aux lettres devant la porte d'entrée de la résidence. Exécution selon prescription des PTT et choix du promoteur.

Fourniture et pose d'une barrière extérieure, posée sur les murs de soutènement de la rampe d'accès au garage souterrain. Structure métallique, thermolaqué, couleur grise, selon choix du promoteur, Hauteur du sol 1.0m.

INTERIEURS DES APPARTEMENTS

Appareils sanitaires, robinetterie et accessoires / Raccordements

Pré-choix d'appareils sanitaires couleur blanc (à titre indicatif), robinetterie et accessoires chromés. Choix du fournisseur des appareils sanitaires par le promoteur

Cuisine :

- Siphon d'évier ;
- Robinet de réglage ;
- Robinet d'arrêt double Siduo.

Raccordement écoulement + eau froide pour colonne de lavage :

- Robinet équerre pour machine à laver ;
- Set pour siphon de machine à laver ;
- Set de montage.

Les installations de raccordement de la colonne de lavage (machines lave-linge et sèche-linge) sont pré-équipées par appartement ; Ecoulement EU, l'eau froide et prises électriques.

La fourniture et pose des machines lave-linge et sèche-linge ne sont pas comprises dans le prix de vente de l'appartement.

En annexe : la liste de fourniture des appareils sanitaires par appartement

Budget appareils sanitaires et cuisine

Appareils sanitaires :

Budget pour les fournitures des appareils sanitaires. Prix TTC :

Appartement de 2 ½ pièces avec une salle de bain Lot 8+9+12+13 :	CHF	5'985.00
Appartement de 3 ½ pièces, 1 ^{er} étage, Lot 11+14, 2 salles d'eau :	CHF	10'770.00
Appartement de 4 ½ pièces, Lot 7+10, 2 salles d'eau :	CHF	10'980.00
Appartement de 3 ½ pièces, 2 ^{ème} étage, Lot 16, 1 salle d'eau :	CHF	7'020.00
Appartement en duplex de 5 ½ pièces, Lot 15, 3 salles d'eau :	CHF	13'440.00
Appartement en duplex de 5 ½ pièces, Lot 17, 3 salles d'eau :	CHF	17'450.00

Dans le cas d'un choix particulier et/ou d'une pose spéciale, les frais pour ses prestations seront à la charge de l'acquéreur de l'appartement. Le promoteur facture une majoration de 10% de la valeur TTC concernant le nouveau choix ainsi les frais des prestations supplémentaires à l'acquéreur. Le montant budgétisé sera déduit du prix de vente de l'appartement.

Cuisine :

Raccordement de la machine lave-vaisselle, mélangeur et de l'évier sont inclus dans le prix de vente.

Budget pour fourniture et pose d'un agencement de cuisine, soit mobilier, appareils électroménagers et plan de travail. Choix du fournisseur de cuisine par le promoteur. Agencement de cuisine selon document annexé :

Pour les appartements de 4½ / 5½ pièces	Montant net TTC	CHF	20'000.00
Pour les appartements de 3½ pièces	Montant net TTC	CHF	19'000.00
Pour les appartements de 2½ pièces	Montant net TTC	CHF	18'000.00

Dans le cas d'un choix particulier chez un autre fournisseur que choisi par le promoteur, un montant de CHF 4'000.- est facturé à l'acquéreur de l'appartement

(perte de rabais de quantité). Les frais supplémentaires pour un emplacement modifié ou d'une pose spéciale sont à la charge de l'acquéreur de l'appartement. Le promoteur facture une majoration de 10% de la valeur TTC concernant le nouveau choix ainsi que des prestations supplémentaires à l'acquéreur. Le montant budgétisé sera déduit du prix de vente de l'appartement.

Buanderie individuelle

Emplacement dans une armoire murale ou dans la salle d'eau. Installation de la machine à laver et séchoir individuels en colonne. Sans fourniture et pose des machines.

Parois de séparation

En plâtre Alba, épaisseur 8 - 10 cm.

Pour les salles d'eau en Alba hydrofuge.

Peinture et crépi

Revêtement des parois ; dans toutes les pièces habitables, sauf dans les salles d'eau, crépi ribé plein, grain 1.5mm, blanc.

Finition des plafonds ; dans toutes les pièces habitables enduits de plâtre et application d'une peinture blanche.

Chapes

Chapes liquides de 5-7 cm avec le tuyau de chauffage entièrement noyé dans la chape, feuille PE, isolation phonique 3 cm, dalle en béton armé, épaisseur selon exigences de l'ingénieur.

Revêtement des sols

Revêtement des sols et murs : Budget pour fourniture du carrelage ou du parquet, plinthes en bois.

Carrelage : fourniture CHF 40.-/m² TTC. Pose normale, dimension des carreaux 40/40cm. Carrelage au choix du client. Pose spéciale et carreaux de grand format (supérieur de 40/40) selon offre supplémentaire sera à la charge de l'acquéreur.

Hormis le choix du carrelage aux balcons et dans les pièces en commun comme : cage d'escalier, hall d'entrée de la résidence. Ce choix sera effectué par le promoteur. La cage d'escalier et entrée de la résidence font parties du budget de la Résidence.

Faïence : fourniture et pose à CHF 40. -/m² TTC. Pose normale, jusqu'au plafond sans frise et décor. Format jusqu'à 30x30cm. Dans le cas d'un choix particulier et d'une pose spéciale et grand format, le résultat d'une offre supplémentaire sera à la charge de l'acquéreur.

Revêtement des sols des chambres : Budget pour fourniture et pose de parquet stratifié flottants en lames 8 mm.

Budget Fourniture CHF 40. -/le m² TTC. Pose normale avec plinthes (h=6cm) en bois idem parquet. Dans le cas d'un choix particulier et d'une pose spéciale, le résultat d'une offre supplémentaire sera à la charge de l'acquéreur.

Menuiserie

Portes intérieures : Les portes intérieures de l'appartement en panneaux agglomérés avec âme tubulaire 40 mm, décore blanc, cadre et faux-cadre, joint, serrure à clef, poignée et garniture en nickel selon choix du promoteur.

Armoire encastrée : Une armoire encastrée dans le hall d'entrée de l'appartement, dimension et installation selon plan de l'appartement. Face visible contreplaquée, à l'intérieur des armoires en mélaminé blanc. Fermeture des portes automatiques. 1 élément armoire pour colonne de lavage (Lot 11,14,15 et 17), 1 élément avec rayonnage et 1 élément avec penderie (Lot 7,8,9,10,11,12,13,14,15,16 et 17)

Tablettes des fenêtres : En panneau MDF à peindre en blanc.

Galerie de rideau : En option.

Aspirateur centralisé

Chaque appartement peut-être équipé individuellement avec un aspirateur centralisé indépendant, sous conditions la commande est réalisée avant le démarrage du chantier. La fourniture et la pose du système est au frais du client, montant estimé CHF 4500.-.

Clause de réserve et remarques

Pour ne pas entraver la coordination des travaux, aucun choix d'entreprise autre que celui du promoteur constructeur n'est possible. Demeurent réservées les modifications impératives dictées par les obligations techniques, n'engendrant aucune diminution de la qualité et de la valeur des prestations.

Dans le cas d'un choix particulier et/ou d'une demande de pose spéciale, ces prestations seront à la charge de l'acquéreur de l'appartement. Le promoteur facture une majoration de 10% de la valeur TTC concernant le nouveau choix ainsi que des prestations supplémentaires à l'acquéreur. Le montant budgétisé sera déduit du prix de vente de l'appartement.

Les documents de ventes sont informative et ne font pas partie de documents contractuels.

Toutes modifications que la technique impose demeurent réservées au constructeur. Le constructeur se réserve le droit, dans le but d'améliorer ou pour toutes exigences de construction et du marché, d'apporter quelques modifications de détail au présent descriptif. Les éventuelles modifications ne nuiront ni à la qualité des matériaux, ni à l'esthétique dans l'appartement.

Si des travaux supplémentaires sont demandés par l'acquéreur de l'appartement, ils seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires sur le chantier et réalisé selon avenant du contrat signée par l'acquéreur.

Les indications des surfaces brutes figurant dans le descriptif ne sont données qu'à titre strictement indicatif. Les autres données figurant dans le descriptif, notamment les indications de surface nette des locaux, ne sont garanties que sous réserve d'une marge d'imprécision de plus ou moins 5%. Les surfaces nettes des

appartements comprennent toutes les surfaces de l'appartement calculées de mur à mur sans compter les galandages intérieurs, ni la surface des murs extérieurs, ni celle des balcons. Pour les locaux annexes, la surface nette se calcule également selon la même méthode de mur à mur sans compter la surface des murs intérieurs ni des murs extérieurs. Ces indications se comprennent également sous réserve des modifications qui seraient les conséquences des choix de l'acheteur.

Les visites de chantier sont interdites sans l'accompagnement d'un représentant de la direction des travaux.

L'Acquéreur ou son représentant ne sera en aucun cas autorisé à donner des instructions aux entreprises et fournisseurs travaillant sur place et mandatés par le promoteur ou son architecte.

La désignation des produits ou marque mentionnés dans le descriptif n'oblige le promoteur qu'en ce qui concerne le standard de qualité.

Les appartements sont réalisés sur la base des lois, de l'expérience et des normes SIA et autres normes en vigueur au moment de l'octroi de l'autorisation de construire.

Toutes les prestations ainsi que les montants prix public énumérés dans le présent descriptif sont convenues exclusivement avec les entreprises adjudicataires choisies par l'architecte et le promoteur.

Lors de la réception des travaux, le formulaire de réception devra tenir compte des aménagements et équipements spéciaux directement commandés par l'acquéreur à la direction des travaux.

Les cotes des plans sont approximatives et pourront être légèrement modifiées pour les besoins de la construction ou selon les directives des ingénieurs concernés. Les plans, coupes, élévations et détails peuvent présenter des équipements et accessoires en option notamment au niveau des agencements de cuisine, appareils sanitaires, de certains agencements intérieurs (armoires encastrées des chambres, armoires sur les terrasses et balcons, les barrières des terrasses privatives) installation électrique, plantations, véhicules ; non compris dans le prix de base. Les surfaces de dalle de jardin ainsi que les surfaces d'enrobé bitumineux sont indicatives et ne correspondent pas forcément aux plans et descriptifs.

Les marques, modèles et dimensions des appareils, matériaux et équipements sont donnés à titre indicatif ; le promoteur se réserve à tout moment, sur demande du Maître d'œuvre, le droit de les remplacer par des équivalents, dans le cas de force majeure tels que défaillance des fournisseurs, cessation de fabrication, délais de fourniture incompatibles avec l'avancement du chantier.

Elles seront réalisées dans l'intérêt des acquéreurs. Ces derniers s'engagent à les accepter sans réserve.

Toutes modifications du plan ou prestations à la demande de l'acquéreur, devront être préalablement soumises pour approbation au promoteur et au Maître d'œuvre qui seront libres d'en refuser l'exécution, dans la mesure où elles apparaîtraient incompatibles avec les autorisations de construction, la qualité des travaux, le planning d'exécution du chantier, les règlements en vigueur.

Les coûts de ces travaux modificatifs, les frais de dossier et les honoraires d'études seront à la charge de l'acquéreur qui s'engage à les régler avant l'exécution des travaux.

Le Maître d'ouvrage ne pourra plus garantir le délai de livraison contractuel prévu dans l'acte de vente en cas de modification de plans ou prestations non validées par

l'acquéreur dans un délai suffisant (5 jours) pour l'organisation du planning d'avancement des travaux.

L'acquéreur ainsi que les entreprises qu'il mandate directement ne pourront entreprendre des travaux d'installation d'éléments d'équipement ou tous autres travaux avant la livraison du logement. Il devra également veiller à ce qu'il, ainsi que les entreprises qu'il aura mandatées, soient couvert par une assurance contre les risques qu'ils pourraient occasionner à la construction. Le positionnement, le nombre ainsi que la dimension des gaines techniques ne sont pas contractuels ; ceux-ci sont susceptibles de varier en fonction des impératifs techniques d'exécution. Il en est de même : pour les positionnements, sens d'écoulement et d'évacuation des éviers de cuisine, baignoires, lavabos, douches et cuvettes de W.C. Pour le positionnement, sens d'écoulement du réseau des canalisations au sous-sol. Les teintes de peinture et de matériaux des parties communes, des façades, la décoration des parties communes en général, l'aménagement des abords et le choix des plantations seront déterminés par le promoteur, après accord du Maître d'Ouvrage.

Les plans ont été élaborés et établis par rapport à la nouvelle réglementation pour les personnes à mobilité réduite, toute modification demandée par nos clients sera sous leur seule responsabilité.

Les frais de notaire pour l'exécution de l'acte d'achat, les frais d'inscription au registre foncier, la constitution de la cédula hypothécaire ne sont pas compris dans le prix de vente.

GARANTIES

La garantie de l'ouvrage sera conforme aux normes SIA 118 en vigueur, à savoir deux ans pour les défauts visibles, cinq ans pour les défauts cachés et 10 ans pour les défauts volontairement cachés. Les appareils électriques selon garantie du fabricant.

AGENDA DE CONSTRUCTION

La livraison des appartements est prévue dans 16 mois après début des travaux pour fin janvier 2020.

Collombey, le 10.01.2019